



22.3612

Postulat Graf Maya.**Wie kann das mit grossem Tierleid
behaftete Züchten und Töten
Hunderttausender Labortiere
reduziert werden?****Postulat Graf Maya.****Comment empêcher
la souffrance et la mise à mort
de centaines de milliers
d'animaux de laboratoire
dans les élevages?**

CHRONOLOGIE

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 13.09.22

Präsident (Hefti Thomas, Präsident): Der Bundesrat beantragt die Ablehnung des Postulates.

Graf Maya (G, BL): Sie erinnern sich sicher an die Abstimmung über die extreme Tierversuchs-Initiative Anfang Jahr, die wir hier ja alle abgelehnt haben. Im Abstimmungskampf haben wir aber versprochen, dass unter anderem die Tierversuche reduziert werden sollen und das Leiden von Versuchstieren minimiert werden soll. Wir haben in diesem Abstimmungskampf auch erfahren müssen, dass es Hunderttausende von Labortieren gibt, die jedes Jahr bei der Zucht von Versuchstieren entstehen und überzählig sind, und dass diese dann reduziert, also getötet, werden müssen.

Mit meinem Postulat möchte ich den Bundesrat beauftragen, in einem Bericht aufzuzeigen, wie Hunderttausende von Labortieren, die überzählig sind, nachhaltig reduziert werden können. Zudem soll geprüft werden, wie die Erhebung und Entwicklung der Anzahl dieser Tiere jährlich, realistisch, zeitnah und für die Öffentlichkeit nachvollziehbar erfolgen kann. Heute muss ihre Anzahl sehr umständlich auf der Basis der Tierversuchsstatistik zusammengezählt werden.

Was uns die Tierversuchsstatistik der letzten Jahre nämlich deutlich zeigt, ist, dass längst nicht alle Tiere, die für Tierversuche gezüchtet werden, auch dafür eingesetzt werden. Rund 550 000 Tiere werden jährlich im Tierversuch genutzt, während etwa zwei- bis dreimal so viele Versuchstiere gezüchtet, importiert und in engen Käfigen gehalten werden. So wurden 2020 in den 150 Versuchstierhaltungen rund 1,3 Millionen Tiere gezüchtet und importiert, davon knapp 80 Prozent Mäuse. Der grösste Teil davon war gentechnisch verändert. Bei der Züchtung gentechnisch veränderter Mäuse gibt es fast fünfmal so viele überzählige Tiere, sogenannte Überschusstiere, welche nicht eingesetzt werden können, weil sie entweder nicht das richtige Geschlecht oder nicht die richtige genetische Veränderung aufweisen. So müssen die allermeisten dieser Tiere euthanasiert und entsorgt werden. Die heute gängigste Tötungsmethode ist jene mittels CO₂-Vergasung. Sie ist für die meisten Tiere sehr qualvoll. Dieser Tötungsprozess beginnt in den Käfigen, und es geht sehr lange, bis die einzelnen Tiere dann auch wirklich tot sind.

Der Handlungsbedarf ist also gross. Wir haben das Versprechen abgegeben, an diesem Thema dranzubleiben. Der Handlungsbedarf ist dringend.

Die negative Antwort des Bundesrates ist daher äusserst unbefriedigend. Er sagt beispielsweise, dass die Zahlen, wie viele überzählige Tiere es überhaupt gibt, ja aus den Zahlen zu den Versuchstieren abgeleitet werden könnten. Es muss aber in der Tierversuchsstatistik für die Öffentlich jederzeit klar feststellbar sein, welche Tiere wofür gebraucht werden und wie viele Tiere eben überzählig sind.

Der Bundesrat sagt auch, dass die Forschung auf genetische Modelle angewiesen ist – was wir wissen – und die Zucht





AB 2022 S 687 / BO 2022 E 687

dieser Tiere eben den Regeln der Vererbung entspricht. Es ist aber so, dass dies nicht nur ein enormer Eingriff in das Leben der Tiere ist, sondern dass eben nur ein kleiner Bruchteil dieser Tiere überhaupt für Tierversuche eingesetzt wird.

In seiner Stellungnahme spricht der Bundesrat auch von Animatch, einem Projekt der EU zur Vermittlung von gezüchteten Tieren, die nicht in Tierversuchen eingesetzt werden. Nach Einsicht in dieses Projekt scheint mir, dass es für die Schweiz nicht sehr nützlich ist. Hier richtet sich meine Frage auch an Herrn Bundesrat Berset: Vielleicht können Sie sagen, wie der Bundesrat darauf kommt, dass dies bereits eine Lösung sei.

Weiter weist der Bundesrat zu Recht darauf hin, dass mögliche CO₂-Alternativen zur Euthanasie von Labortieren erforscht werden – und das ist auch sehr wichtig und dringend –, die weniger Leiden hervorrufen, bevor die Tiere das Bewusstsein verlieren. Der Bundesrat sagt, dass entsprechende Ergebnisse im Jahr 2025 zu erwarten sind. Zudem gibt es das Nationale Forschungsprogramm 79, "Advancing 3R – Tiere, Forschung und Gesellschaft".

Genau diese Lösungsansätze müssten nun dem Parlament in einem Bericht vorgelegt werden, und ich bitte Sie, dieses Anliegen zu unterstützen. Denn es werden ja Lösungsansätze erarbeitet, und der Bundesrat soll mit einem Postulat beauftragt werden, diese dem Parlament in einem Bericht darzulegen.

Ich bitte Sie daher, heute dem Postulat zuzustimmen, damit wir hier dranbleiben und das Tierleid auch reduzieren können, das nicht nur mit dem Züchten und Töten von Labortieren, die in Versuchen gebraucht werden, verbunden ist. Es betrifft vielmehr auch die ganz vielen Labortiere – es sind zwei- bis dreimal mehr als jene, die für Versuche gebraucht werden –, die gezüchtet werden und dann sterben müssen, weil sie überzählig sind. Es geht darum, dass wir hier eine gute Übersicht und vor allem Lösungsvorschläge erhalten.

Ich danke für die Beantwortung meiner Fragen.

Berset Alain, conseiller fédéral: Je vais répondre en me concentrant sur les deux points du texte du postulat. Il est demandé au Conseil fédéral d'exposer dans un rapport comment il est possible de réduire durablement le nombre d'animaux de laboratoire superflus. Je reviendrai sur ce sujet. Le second élément concerne les statistiques: est-ce qu'on arrive à retrouver, dans les statistiques, le recensement et l'évolution du nombre de ces animaux? Je reviendrai sur ce sujet.

Je vais commencer par dire qu'il est naturellement inévitable que des animaux élevés pour des projets de recherche ne soient à la fin pas utilisés pour la recherche. C'est inévitable; cela s'explique notamment par des besoins spécifiques de la recherche, par exemple si les animaux élevés ne présentent pas la modification génétique requise – cela peut être un élément – ou bien si un projet ne peut être réalisé qu'avec des animaux mâles – cela joue naturellement aussi un rôle. Ce sont des éléments qu'on ne peut pas corriger et auxquels on ne peut pas complètement échapper.

Je m'exprime sur les statistiques, soit la deuxième partie de la demande du postulat. De notre point de vue, les statistiques concernant ces animaux sont déjà aujourd'hui présentées de manière transparente. Dans la statistique publiée chaque année par la Confédération, on indique le nombre d'animaux qui ont été utilisés dans les expériences – c'est le premier élément. On précise aussi, alors qu'il n'y a aucune obligation légale de le faire, le nombre d'animaux élevés dans les animaleries suisses et le nombre d'animaux importés. A partir de cela, on peut en déduire le nombre d'animaux élevés en animaleries ou importés qui n'ont pas été mobilisés dans le cadre d'expériences. En fait, on pourrait présenter cette statistique peut-être différemment, mais elle existe déjà. Sur le sujet spécifique mentionné dans le postulat, il nous semble que nous avons déjà des chiffres et des statistiques de bonne qualité. Un rapport supplémentaire n'apporterait pas grand-chose.

Toujours à propos des statistiques, car c'est un point important, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires est en train d'évaluer la possibilité de modifier l'ordonnance sur la protection des animaux de manière qu'il soit possible à l'avenir d'indiquer combien d'animaux, parmi ceux qui n'ont pas fait l'objet d'expériences, sont euthanasiés chaque année. Ce serait une information importante en termes de transparence. Nous sommes en train d'évaluer cela, car ce serait un élément supplémentaire sur le plan des statistiques.

L'autre point de votre postulat concerne les efforts visant à réduire le nombre d'animaux qu'on pourrait qualifier de surnuméraires. Nous avons déjà pas mal de projets concrets dans ce domaine. Je citerai notamment le projet Swiss 3R Competence Centre (3RCC). Il vise à développer un logiciel qui permettra d'améliorer la planification et l'organisation des élevages. Ainsi, on réduira le nombre d'animaux de laboratoire. Une première version de ce logiciel est déjà en ligne et peut être utilisée.

Le deuxième projet que vous avez mentionné, c'est "Animatch". Ce projet européen a pour objectif de mettre



à la disposition d'autres chercheurs les animaux d'élevage qui n'ont pas été utilisés dans des expériences. Cette plateforme en ligne peut déjà être utilisée. C'est un projet qui a été initié au niveau européen, vous l'avez mentionné à juste titre, mais il est mis en oeuvre en Suisse sur une base volontaire par des chercheurs qui s'y associent. La Suisse n'est pas exclue, elle peut participer, mais sur une base volontaire. Cela rappelle évidemment que les chercheurs, la communauté scientifique, sont très sensibles à ces questions. Le dernier projet s'intitule "Rehoming". Il est l'oeuvre de l'Université de Zurich en collaboration avec la Protection suisse des animaux.

L'objectif est de donner certains des rats de laboratoire de l'université pour les placer chez des particuliers. Il faut évidemment que ce soit des animaux qui n'ont pas été modifiés génétiquement. Environ 200 animaux par an sont placés chez des propriétaires privés. D'autres universités, et également l'EPFL, se joignent aussi régulièrement à ces projets.

Nous estimons que présenter tout cela dans un rapport complémentaire, alors que ces éléments sont connus, ne nous apporterait pas beaucoup plus. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé de rejeter le postulat. Que ce soit sur la question des statistiques ou sur la question des efforts réalisés, tous ces éléments peuvent être compilés et retrouvés sans difficulté.

J'aimerais dire encore quelques mots sur un dernier élément qui concerne les solutions alternatives à l'inhalation de CO₂ pour l'euthanasie. Je ne suis pas un spécialiste de ces questions – vous l'imaginez bien –, mais néanmoins, on voit bien, comme vous l'avez mentionné, les problèmes que cela pose. Nous menons aujourd'hui une réflexion. Depuis 2018, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a organisé trois symposiums consacrés à la recherche de solutions alternatives au CO₂ pour l'euthanasie des animaux de laboratoire qui ont réuni des participants du monde entier. En 2021, l'office, dans ce contexte, a pu attribuer un mandat de recherche à l'Université de Zurich dont le but était de chercher des solutions alternatives qui diminuent, voire éliminent, les souffrances pour les animaux avant qu'ils ne perdent connaissance. On attend les résultats de cette recherche. On devrait aussi pouvoir profiter du programme national de recherche 79, pour lequel les premiers appels à projets ont été lancés en été 2021, pour nous livrer encore d'autres enseignements dans ce domaine.

Il se passe donc beaucoup de choses. Ce n'est peut-être pas assez rapide par rapport à ce que vous souhaiteriez, mais je souhaitais néanmoins vous donner des éléments avec cette réponse qui montrent que le rejet du postulat par le Conseil fédéral n'est pas un rejet sur le fond, mais qu'il se base sur le fait que nous pensons qu'un rapport supplémentaire n'est pas nécessaire pour étayer et présenter tout ce qui est réalisé déjà aujourd'hui dans les domaines que vous mentionnez.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à rejeter le postulat.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 22.3612/5252)

Für Annahme des Postulates ... 15 Stimmen

Dagegen ... 18 Stimmen

(2 Enthaltungen)

AB 2022 S 688 / BO 2022 E 688